INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES CANDIDATS

RESIDENTS
DEMANDANT UN POSTE AU LYCEE PIERRE LOTI

Où se procurer le dossier ?

**** Le dossier doit être saisie par internet sur le site AEFE***

** **Tous les dossiers doivent impérativement être renvoyés aussi par courriel à l'établissement positionné en premier vœu.***

Courriel de Pierre Loti : **candidatures@pierreloti.k12.tr**

Conditions générales du poste:

Billet d'avion : pas de prise en charge pour le candidat ni pour le conjoint

Prime d'installation : Résident et Recruté Local **8 000** Euros versés aux seuls :

- « Résidents à recrutement différé qui n'ont pas de conjoint expatrié »
- « Recruté local venant de hors d'Istanbul qui n'ont pas de conjoint expatrié »

Logement de fonction : pas de poste logé

Frais de déménagement : pas de prise en charge

Attention : Il est indispensable de demander un devis précis avant de venir ; l'Ambassade ne donne pas de lettre de garantie donc il vous revient de payer tous les frais de douane en cas de déménagement ou importation de véhicule (hormis les effets personnels).

Frais de douane : Pas de prise en charge

Visa de travail et Carte de séjour : (IKAMET) Payée par le lycée pour le personnel résident et le personnel en contrat local
Pas de prise en charge ni pour le conjoint ni pour ses enfants
Montant estimé : 300 Euros par an
Délai d'obtention variable : de 3 mois en moyenne

Prime de cherté de vie : Recruté Local : oui

Indemnité Spécifique Vie Locale : Résident : oui

Salaires** des **résidents : est versé par l'AEFE à l'exclusion de toute autre indemnité.

***Salaire des Recrutés Locaux* :** est versé en euros et est calculé en fonction de grilles salariales votées par le Conseil de Gestion du Lycée Pierre Loti.

Frais d'importation provisoire de voiture : pas de prise en charge par le lycée , ni par l'Ambassade

Attention : il semble plus facile et moins cher d'acheter une voiture sur place que d'importer et il est fortement déconseillé de venir avec sa propre voiture.

Abattement sur les frais de scolarité : oui , pour les Recrutés Locaux
et les « résidents à recrutement différé» pendant 3 mois.

Montant de l'abattement :

- 80% des frais de scolarité, sous certaines conditions
- Exemption des frais de 1ère inscription

Informations relatives à la procédure de recrutement

1) **NOTE POUR LES TITULAIRES** :
Dès acceptation du poste, vous devez effectuer auprès de l'AEFE **et** des autorités dont vous dépendez (IA ou Rectorat)
   a. une demande de détachement
   b. une demande de mise en disponibilité.

   A partir de ce moment, votre demande est enregistrée à l'AEFE et vous ne pourrez plus accepter un autre poste dans un autre pays.

Visa et ikamet : voir note du SCAC jointe.

Informations relatives à la vie à Istanbul

Loyers à Istanbul :	compris entre 500 et 2000 € , selon la situation géographique.
Alimentation :	prix normaux, légèrement moins chers qu'en France.
Santé :	coût plus élevé qu'en France. Système de santé moderne et efficace.
Transports :	il existe des transports scolaires ainsi que des transports urbains. Selon le quartier habité, la durée moyenne de transport peut être assez longue et comparable à la situation parisienne.